

Questions écrites envoyées par les actionnaires de la Société

Néant

Conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce, et comme indiqué dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié le 23 mars 2012 :

- tout actionnaire a la faculté de poser des questions par écrit au président du conseil d'administration de la Société jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée (soit au plus tard le 23 avril 2012) ;
- les questions doivent être envoyées soit par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social, soit par voie de télécommunication électronique, à l'adresse électronique suivante : investor-relations@globalgraphics.com, et, pour être prises en compte, être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte ;
- une réponse commune peut être apportée à ces questions écrites dès lors qu'elles présentent le même contenu.
La réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure dans la rubrique Investisseurs du site Internet de la Société : www.globalgraphics.com.